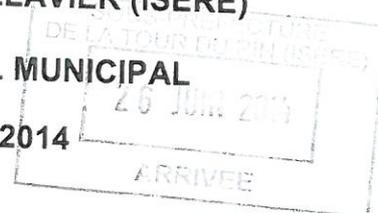




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 juin 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Martial VIAL – Sophie BAUDOUIN à Bernadette CACALY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Cyrille CUENOT a été désigné.

DELIB 2014.06.23 03

OBJET : Vote du Compte de gestion

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de La Verpillière.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant dans la balance d'entrée de l'exercice précédent, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, celui de tous les titres émis et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que la totalité des écritures enregistrées dans le Compte de Gestion correspond à celles enregistrées dans le Compte Administratif,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'entériner le Compte de Gestion 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le Compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur le Trésorier de La Verpillière.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 24 juin 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le

25 JUN 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER

